Trappes

AFFJUR/AR-2024-309
ARRETE DU MAIRE

Objet : **Délégation de signature de Monsieur le Maire à Madame Crèche Les Marmottes et crèche Fanny Dewerpe**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-19 ; L.2122-20 et R.2122-8 ;

Vu le Code général de la Fonction publique ;

Vu la délibération n°2023-104 du 2 octobre 2023 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Considérant que pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation de signature à la directrice de la crèche Les Marmottes ;

ARRETE

Article 1 : directrice de la crèche les Marmottes reçoit délégation de signature sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire pour la conclusion des contrats d'accueil établis entre la structure et les familles, ainsi que pour les protocoles d'accueil individualisé sur la crèche des Marmottes et sur le relais de la direction de la crèche Fanny Dewerpe.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.
Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée :
- A Monsieur le Préfet des Yvelines ;
- Au Comptable de la collectivité ;
- A l'intéressée.

23 SEP. 2024

Fait à Trappes, Ali RABEH
Maire de Trappes

MAIRIE DE TRAPPES (78190) Cabinet du Maire

Reçu du Contrôle de légalité le 23/09/2024
Identifiant : 078-217806215-20240917-10199-AR-1-1